

Les Lumières et l'Europe

Dans son « Grand Dossier » de septembre-octobre-novembre 2019, la revue Sciences humaines publie un article important de Céline Spector, philosophe et Professeur à Sorbonne Université, qui a codirigé en 2014, avec l'historien Antoine Litti, l'ouvrage « Penser l'Europe au 18^{ème} siècle. Commerce, civilisation, empire ». Le titre de l'article est : « La naissance de l'Europe ».

Céline Spector reprend à son compte la thèse de l'historien britannique Peter Burke pour qui, comme elle le rappelle, « avec la Réforme et la guerre de Trente Ans, les prétentions universalistes de la chrétienté deviennent irréalistes ; c'est alors que le discours des Lumières fait émerger l'Europe. (...) Quatre raisons majeures expliquent pourquoi la chrétienté fut remplacée, entre la Renaissance et la Révolution, par l'Europe : la montée en puissance des États souverains séculiers, la révolution scientifique, la Réforme, l'expansion coloniale associée à la découverte du Nouveau Monde ».

Les Lumières ont incontestablement joué un rôle décisif dans cette révolution de la pensée et dans la promotion de l'idée européenne. Mais pas seulement Les Lumières françaises ; également Les Lumières germaniques, avec en particulier le rôle-phare du philosophe allemand Emmanuel Kant.

Nous reproduisons un large extrait du beau travail réalisé par Stéphane Bloetzer, publié par l'Institut européen de l'Université de Genève (Euryopa) en janvier 2004, avec pour titre : « L'union européenne – Un ordre cosmopolitique européen en émergence », et sous-titre : « Le “projet de paix perpétuelle” de I. Kant – Un cadre théorique pour étudier les Institutions européennes ? ».

« (...) Nous pouvons condenser la philosophie de Kant et sa vision du politique en trois concepts clé. Il a un point de vue *individualiste* et *universaliste* de la vie sociale et il résout le problème politique inhérent à cette vie en communauté par la *régulation juridique*. Kant place l'être humain individuel au centre de sa théorie politique. Il élabore un *Projet de paix perpétuelle* qui veut assurer son autonomie par le droit jusqu'au niveau universel. Pour être congruente avec Kant *l'Europolis* doit posséder ces trois caractéristiques fondamentales. Afin de définir les choix normatifs d'organisation politique qui se proposent à l'Europe qui s'unit et de découvrir les critères de celui qui lui conviendrait le mieux nous recourrons au travail de Sergio Dellavalle qui propose une théorie normative de l'Europe politique. Il a élaboré un cadre conceptuel simple qui présente ces options fondamentales que possède toute société pour s'organiser politiquement. Il différencie quatre concepts regroupés en deux antinomies fondamentales.

La première antinomie oppose les perspectives holiste et individualiste de la société. La vision holiste remonte jusqu'à l'Antiquité et considère la société comme première. L'individu est sa composante dépendante. Le pouvoir est organisé et exercé en vue du bien commun qui prime sur l'individu. La vision individualiste de la vie sociale et politique est moderne. Elle est le résultat de l'évolution du droit naturel d'origine holiste et aristotélicien vers son interprétation individualiste par les Modernes. Ils considèrent que l'individu est à la base de la société. Le bonheur individuel est la finalité de la société et de l'État. Les Modernes inventent la théorie du contrat social pour fonder la société civile et distinguer la sphère privée et publique. L'État est légitimé non plus par l'ordre cosmique ou divin, voire la volonté souveraine du monarque, mais par la volonté commune des citoyens. L'État est le garant des droits naturels, préétablis de l'individu et il respecte son autonomie intrinsèque et première. Kant est un des fondateurs de cette perspective moderne et individualiste de la vie sociale.

Le deuxième couple antinomique de concepts philosophiques qui prédefinisent l'organisation politique de la société concerne le mode d'exercice du pouvoir. Il peut être confié à une personne ou à un groupe spécifique du corps social (monisme) ou être géré de manière partagée et plurielle par l'ensemble des acteurs sociaux (pluralisme). Kant préfère la deuxième solution puisque selon lui le pouvoir législatif émane de la volonté unifiée du peuple et que les citoyens constituent les membres unifiés de la société civile dont l'un des attributs est de ne devoir obéir à aucune autre loi publique que celle qu'ils se sont librement donnés. Mais son penchant pour un pouvoir exécutif fort et monarchique affaiblit le principe pluraliste dans sa théorie.

À l'aide de ces deux antinomies et quatre concepts de base il est possible de distinguer quatre types d'organisation politique : (1) un type holiste – moniste dans lequel la société forme un corps unique

primaire qui est dirigé politiquement par une volonté souveraine, c'est la perspective totalitaire ; (2) une perspective holiste – pluraliste où le corps social est aussi compact et clos, les individus lui appartiennent parce qu'ils partagent tous certaines caractéristiques de cette société et ne constituent pas l'instance normative ultime, la société préexiste l'État qui en tire sa légitimité et la structure politiquement, le pouvoir peut être géré de manière partagée tout en restant soumis aux intérêts de l'ensemble du corps social, c'est par exemple la perspective communautarienne ; (3) une perspective individualiste - moniste ou atomique dans laquelle la société est composée d'individus autonomes dont la volonté est libre et indépendante du corps social et qui représentent l'instance normative première pour la structuration autant de la société que de l'État, celui-ci ne gère uniquement la coexistence pacifique des autonomes individuelles, c'est par exemple la perspective du libéralisme classique ; finalement (4) une perspective individualiste – pluraliste, cette perspective considère comme instance normative ultime la volonté, l'autonomie et le bien-être de l'individu, mais elle l'envisage dans le cadre de ses relations sociales qui l'entourent de manières diverses.

Cette dernière optique prédomine dans les États européens contemporains. Dans ce cas idéal-typique la société n'est pas un corps hermétique, défini par son caractère culturel ou ethnique mais plutôt un tissu de relations spontanées ou institutionnalisées, les concepts d'individu et de communauté s'interpénètrent et s'influencent mutuellement et produisent un changement social ouvert et dynamique. Le pouvoir s'exerce dans le respect de la liberté individuelle parce que le premier choix communautaire de respecter les droits fondamentaux individuels surplombe tous les choix collectifs suivants même s'ils sont démocratiquement légitimés par une majorité d'individus. La vie politique est une recherche permanente et démocratique de l'équilibre entre le bien de l'individu et celui de la communauté, qui n'est autre que celui pondéré des individus dans le long terme. Certains courants politiques dans les démocraties occidentales convergent vers cet équilibre dans la société à partir d'un point de vue idéologique de départ qui privilégie l'individu et la liberté, d'autres en leur préférant le bien commun et l'égalité.

Tournons-nous avec cette grille philosophique des options d'organisation sociale et politique principales vers l'Europe. Lorsque l'on regarde notre continent et se demande quelle option normative se propose à lui sur la base de ce qu'il est et de ce qu'il construit politiquement depuis à peu près un demi-siècle, différents éléments saillants apparaissent. Nous avons mentionné dans le Prologue de cette étude que l'histoire européenne est marquée par une diversification culturelle et nationale et qu'il n'est possible de parler d'unité culturelle européenne seulement au sens large, civilisationnel, *Zivilisation* et non *Kultur*. L'Europe se définit à travers la diversité de ses cultures, langues, religions, coutumes, nationales et régionales. Nous avons sommairement décrit comment les Européens ont tout de même pris conscience d'appartenir à un espace civilisationnel et géographique commun. Ils l'ont d'abord fait par l'échange intellectuel et l'interpénétration culturelle puis ils ont mis en branle un processus d'unification politique. Lors de l'exposé de notre Problématique nous avons retracé comment la conscience européenne a engendré la volonté politique d'unir l'Europe. Finalement nous avons aussi indiqué que les particularismes nationaux résistent à ce mouvement et costructurent avec leur opposition l'intégration européenne.

À la lumière de ces faits nous affirmons qu'une conception holiste de la société n'est certainement pas un modèle adéquat pour l'Europe politique. Elle ne possède ni une culture commune ni encore une conscience de société européenne. Par contre les cultures et les sociétés régionales et nationales ont un droit historique de pouvoir survivre dans une Europe politiquement unifiée. Elle doit respecter ces entités regroupées dans des États nationaux dont les traditions, les intérêts et les choix politiques diffèrent parfois les uns des autres. De plus, les États dominent actuellement l'embryon de *l'Europolis* qu'est l'Union européenne. L'Europe unie ne pourra donc s'organiser politiquement et institutionnellement que de *manière pluraliste*. Toutes les sociétés nationales européennes ont fait un choix de société individualiste. Leurs idéologies politiques et leurs institutions juridiques composent des États démocratiques et représentatifs qui respectent les droits fondamentaux individuels. *L'Europolis* émane de cet acquis et devra aussi adhérer à ce choix philosophique. Elle le doit d'autant plus qu'une analyse philosophique réaliste de l'être humain vivant en société impose cette option pour toute structure politique qui se veut juste et légitime. Nous avons vu lors de l'analyse de la pertinence contemporaine de la philosophie politique kantienne que toute structure sociale et politique possède une nature dérivée et ancillaire par rapport à l'individu. Comme toute *polis*, l'Union européenne doit se borner, justifier et légitimer à travers

la promotion de la liberté et du bien-être des Européens. Vu sa grandeur, l'éloignement du citoyen de ses centres de décision et le caractère relativement abstrait de son pouvoir et de son action, elle doit rester subsidiaire et se soumettre à cette légitimation de promotion de bien public encore d'avantage que d'autres structures politiques plus proches des citoyens. En fin de compte l'accord démocratique des citoyens est également nécessaire pour l'unification européenne.

Nous pensons qu'une interprétation moderne du cosmopolitisme kantien peut être d'un grand secours pour concevoir une *Europolis* multiculturelle et multinationale. Kant pense la citoyenneté de façon individualiste et générale. Elle est libre de conditions contingentes comme l'appartenance à une ethnie, une religion ou une culture. Selon Kant la citoyenneté découle de l'adhésion volontaire à une collectivité politique fondée sur un contrat social. L'État n'est pas nécessairement lié à un peuple historiquement et sociologiquement préconstitué. Cette compréhension générale et individualiste de la citoyenneté ouvre la voie vers une *Europolis* dépourvue d'un peuple ethnique ou historique. Or l'absence d'un peuple européen est justement un des défis majeurs de l'intégration européenne qui émerge de la diversité nationale.

Retenons de ces choix philosophiques pour une Europe unie qu'elle se légitimera doublement, à travers les citoyens européens individuels et à travers les peuples européens et leurs États. *L'Europolis* se gèrera démocratiquement et subsidiairement au sens large du terme, c'est-à-dire respectueusement des libertés et des droits de participation des individus et des différentes entités collectives qui la composent. Le pluralisme et la démocratie sont des éléments constitutifs d'une culture politique européenne émergente. Ils forment avec les principes de l'État de droit et du respect des droits de l'homme les pierres angulaires des ordres politiques et constitutionnels de tous les États membres. A la vue de ces réalités socio-politiques européennes nous n'insistons pas d'avantage sur ces choix philosophiques qui semblent aller de soi.

Un autre apport essentiel de la pensée d'Immanuel Kant à la conception normative de *l'Europolis* est l'idée de soumettre l'antagonisme social et le problème de la gestion du pouvoir public à la règle de droit en instaurant *l'État de droit* et en garantissant les droits individuels grâce à la création d'un *droit cosmopolitique*. Cet aspect plus technique du cosmopolitisme kantien fera l'objet du prochain chapitre de notre étude qui discute la philosophie politique kantienne à la lumière de la réalité juridique de l'Union européenne.

Avant de clore cette ébauche philosophique sur les conditions de principe de l'unification européenne et les apports kantien en la matière, nous souhaitons considérer encore une dernière interrogation que soulève Kant par rapport à *l'Europolis*, celle de *l'universalisme*. L'Union européenne possède une dimension régionale. Elle ne s'étendra jamais sur l'ensemble du Globe. La philosophie d'Immanuel Kant par contre est portée par une ambition universelle. Est-ce que cela amoindrit sa pertinence pour une réflexion normative sur l'Europe politique ? Nous ne le croyons pas. Une Europe unie empreinte du cosmopolitisme doit respecter son ancrage dans le monde et développer politiquement et juridiquement une dimension universelle. Si l'on peut concilier ce postulat avec la réalité socio-politique du continent et le projet de l'unification européenne alors la pensée kantienne garde toute son importance pour notre problématique.

En plus de l'impulsion vers la diversité et la spécificité culturelle et nationale la civilisation européenne possède une aspiration à l'unité, à l'universel et à l'Un. L'interpénétration des deux dynamiques, la recherche de l'universel à travers la diversité des productions culturelles particulières et pourtant semblables, et la richesse qui en a jailli depuis plus de mille ans sont une caractéristique de l'âme européenne. Le triomphe de la philosophie universaliste d'Immanuel Kant au dix-huitième siècle dans une Europe alors toute dévouée à la particularisation politique à travers la formation des États nationaux n'est qu'un exemple patent de cette ambivalence européenne entre la diversité et l'unité. Une analyse philosophique du concept d'Europe prend aussi en compte sa dimension universaliste et unificatrice. Sous cet angle une Union européenne qui se légitime grâce à un modèle de communauté de valeurs ouvertes, issues des Lumières et du libéralisme politique, une *polis* qui intègre toutes les cultures européennes sur la base d'un contrat social *pluraliste* et d'une citoyenneté *individualiste* et qui concrétise politiquement *l'universalisme* dans la tolérance à l'égard des autres civilisations et à travers la promotion de la paix et d'une vie collective globale soumise au règne du droit est certainement portée par un idéal profondément européen et cosmopolitique au sens kantien.

De plus, la pacification de l'Europe grâce à la règle de droit et l'établissement d'une *Régiopolis* est un gain de sécurité et de paix important pour le monde. En temps voulu elle pourra former une sous-structure d'une république mondiale. En attendant, *l'Europolis* d'inspiration kantienne devra se doter d'un ordre légal qui respecte le droit international et promeut son développement dans le sens d'une *Cosmopolis* accomplie.

En conclusion, une Union européenne universaliste et respectueuse de la diversité de ses composantes nationales n'est pas seulement pensable, elle est la seule concevable si elle veut être une manifestation politique concrète de la civilisation européenne qui se nourrit depuis toujours autant de la diversité des particularismes que de l'unité dans l'aspiration vers l'universel. Seulement à cette condition l'Union européenne trouvera un soutien, démocratique et durable de la part de ses citoyens. La nature de la civilisation européenne et la nécessité politique exigent ce que nous avons d'emblée préconisé dans le Prologue de notre étude et que nous pouvons maintenant ancrer en un impératif moral et politique d'ordre philosophique : le dépassement de l'identité européenne par son accomplissement au niveau universel. (...) ».

Remarque terminale, importante : l'ordolibéralisme allemand, dont il est très souvent question dans notre document sur l'historique de l'euro et que l'on considère comme un facteur d'explication central de la crise de la monnaie unique européenne, a des racines kantienne.

Quatre contributions au moins l'évoquent.

- Selon l'article écrit en 2013 par Manuel Wörsdörfer sur l'éthique individuelle versus éthique de la régulation, « la compréhension qu'avait Eucken de la liberté présente des ressemblances remarquables sur le plan de la terminologie et du contenu avec les écrits d'Immanuel Kant ». Et, dans le résumé de son travail, on lit « (...) L'éthique individuelle de l'ordolibéralisme est fondée sur l'héritage des valeurs judéo-chrétiennes et sur l'éthique kantienne de la liberté et de la responsabilité individuelle. (...) ». Rappelons que Walter Eucken est le principal inspirateur de l'ordolibéralisme. Au début de son article « Macroéconomie allemande, l'ombre portée de Walter Eucken » (Telos du 27/1/2017), l'économiste Peter Bofinger écrit :

« Il ne fait aucun doute que le débat macroéconomique et la politique macroéconomique actuelle en Allemagne diffèrent considérablement des autres pays. À première vue, cela est difficile à expliquer, car on utilise dans les universités allemandes les mêmes manuels et les mêmes modèles qu'ailleurs. Mais derrière l'appareil théorique formel se trouve un paradigme spécifique de la macroéconomie qui a été développé par Walter Eucken et qui est diamétralement opposé à l'économie keynésienne. De l'expérience de la Grande Dépression, Keynes a conclu à la nécessité d'une gestion active de la demande. Eucken, cependant, a développé à partir de l'expérience allemande spécifique des années 1930 une théorie selon laquelle la "politique de plein emploi" mène à une planification centralisée. Alors que Keynes voyait dans la Grande Dépression un effet de l'instabilité inhérente à l'économie de marché, Eucken l'attribuait à l'inverse à une flexibilité insuffisante des salaires et à un ordre monétaire inadéquat. À son avis, avec des prix et des salaires flexibles et un ordre monétaire adéquat, il est possible d'éviter l'instabilité du marché. Le rejet par Eucken de la politique macroéconomique contribue à expliquer l'accent mis par l'Allemagne sur les équilibres budgétaires, la stabilité des prix et les réformes structurelles, et plus largement la tendance à négliger la demande globale aux niveaux allemand et européen. Le fait évident que l'économie allemande a plutôt bien réussi avec cette approche peut s'expliquer par son ouverture très prononcée. Ainsi, en dépit de sa taille, l'Allemagne peut être considérée comme une économie relativement petite qui peut compter sur le reste du monde pour soutenir sa demande globale. Comme ce n'est pas le cas avec la zone euro, l'application du paradigme allemand conduit à des résultats négatifs ».

- Le résumé de la contribution que François Bilger a faite pour le livre sur l'ordolibéralisme allemand paru en en 2003 aux éditions IFAEE (CIRAC/CICC) liste les points de convergence et les différences entre la pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme allemand, en soulignant à la fin ce qui les différencie sur le plan philosophique : « Cette contribution rappelle les principales convergences et divergences entre la pensée néolibérale française et la pensée ordolibérale allemande : rejet partagé des doctrines collectivistes et autoritaires, volonté commune de réactualiser les principes fondamentaux du libéralisme classique, tout en substituant à la notion d'ordre naturel des classiques celle d'un ordre positif,

inscrit dans le cadre constitutionnel et juridique d'une liberté organisée. Les divergences tiennent à une tradition scientifique, philosophique et éthique, différente en France et en Allemagne : si la France privilégie l'approche déductive de la réalité économique à partir de modèles mathématiques, la méthode euckenienne de l'abstraction isolante se situe dans la lignée de la méthode inductive développée par l'Ecole historique allemande. Si le néolibéralisme français est ancré dans une philosophie politique et sociale libérale individualiste, à dominante anti-étatiste, l'ordolibéralisme allemand est lui marqué par une préoccupation d'harmonie sociale et une vision kantienne d'une liberté soumise au respect de la loi morale.

- En mars 2019, Bruno Calment fait paraître un article sur « lecho.be », intitulé « L'euro impose l'ordolibéralisme allemand », où on lit : « Faute de pouvoir dévaluer la monnaie commune, on a inventé, dans la logique de l'ordolibéralisme protestant allemand, la notion de dévaluation interne. D'inspiration kantienne et protestante, l'ordolibéralisme est une doctrine née dans l'Allemagne des années 1930 qui consiste à valoriser l'ordre et la régulation par l'État dans une perspective de libéralisme social mais rigoureux, dirigiste et collectiviste. Elle découle de l'École économique de Fribourg qui rejette le matérialisme hédoniste autant que le marxisme. Selon cette école, l'État doit créer un cadre institutionnel propice à l'économie et maintenir un niveau sain de concurrence. L'État a donc un rôle d'« ordonnateur ». Ce modèle économique se base sur l'idée d'une responsabilisation solidaire. (...) ».

- Dans le Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe de l'hiver 2015, l'économiste Michel Dévoluy écrit : « (...) L'ordolibéralisme ne renie pas l'intérêt de l'individualisme méthodologique cher aux économistes. Mais en rester là serait insuffisant et même néfaste pour le bon fonctionnement de la société. Selon cette doctrine, les questions économiques s'étendent au-delà des lois économiques stricto sensu. Les ordolibéraux affirment que la conscience morale se situe au-dessus de l'utilité. Selon eux, l'économie n'est pas désincarnée dans des modèles abstraits, elle s'encastre dans la société et appartient au champ du social dans son ensemble. Dans cette vision du monde, c'est à l'État de fixer les règles du jeu et de créer les institutions qui favorisent le bon fonctionnement de l'économie de marché tout en construisant une harmonie sociale. Cette trajectoire allemande est plus humaniste, plus sociale, plus romantique, plus religieuse que celle des anglo-saxons. Les ordolibéraux revendiquent une éthique kantienne : la liberté ne consiste pas à faire tout ce que l'on veut, mais à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir faire. (...) ».